



Légende

- Lot
 - Zone constructible en RDC uniquement
 - Zone constructible en R+1 ou RDC (avec 70% max à l'étage de la surface du RDC)
 - Entrée de lot
 - Grillage Rigide (installé par l'aménageur)
 - Poste de relevage (3,50m x 4,50m)
 - Servitude de passage des réseaux d'eaux usées
 - Parc et bassin de rétention
 - Bande plantée
 - Cheminement piéton/cycles
 - Stationnement VL (19 places)
 - Stationnement VL PMR (1 place)
 - Stationnement vélos
 - Zone constructible obligatoire
- Risques naturels :
- Zone rouge naturelle du PPRI
 - Zone rouge de précaution du PPRI